

CANADA

L'écart de PIB par habitant par rapport aux États-Unis ne s'est pas resserré ces dernières années à cause d'une médiocre évolution de la productivité. L'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'impôt sur le capital ont été réduits ces dix dernières années, mais des réformes restent nécessaires, en particulier dans les secteurs évoqués ci-après.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau

D'importants obstacles à la concurrence et à l'innovation subsistent dans les industries de réseau, notamment les services postaux, les télécommunications et l'électricité. Tout en étant préjudiciables au choix et au bien-être des consommateurs, ces obstacles augmentent le coût des autres activités industrielles et commerciales et freinent la croissance de la productivité.

Mesures prises : il n'y a guère eu de progrès dans l'intégration des marchés de l'électricité et dans leur ouverture à la concurrence. En ce qui concerne les télécommunications, la récente mise aux enchères du spectre hertzien devrait contribuer à intensifier la concurrence. Il n'y a eu aucun progrès pour la libéralisation des services postaux.

Recommandations : faire en sorte que les marchés de gros et de détail de l'électricité soient plus concurrentiels. Favoriser la concurrence sur les marchés réglementés des télécommunications en mettant en œuvre les recommandations du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. Réformer le secteur postal en réduisant ou en éliminant les protections monopolistiques de source législative et en privatisant Postes Canada, tout en maintenant des obligations de service universel au moyen de dispositifs ciblés de réglementation ou de financement.

Réduire encore les obstacles aux participations étrangères

Les restrictions à l'investissement direct étranger restent plus marquées que dans la majorité des pays de l'OCDE, notamment dans les télécommunications, la radio/télévision et le transport aérien. Cela entrave l'investissement et ralentit la diffusion des nouvelles technologies et des meilleures pratiques de gestion, avec des conséquences négatives pour la productivité.

Mesures prises : le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence a publié son rapport en juillet 2008. Il recommande de libéraliser la procédure d'examen pour tous les investissements étrangers, notamment grâce aux mesures suivantes : relever les seuils d'examen et mettre fin aux discriminations dans certains secteurs en renversant la charge de la preuve, de façon qu'il n'incombe plus à l'investisseur, mais au ministre, de démontrer pourquoi une transaction ne doit pas être autorisée.

Recommandations : réduire encore les obstacles en éliminant les restrictions aux prises de participation dans les télécommunications et les transports et en faisant en sorte que les non-résidents puissent être majoritaires au conseil d'administration dans les secteurs où cela n'est pas possible actuellement. Appliquer les recommandations du Groupe d'étude visant à mettre fin à la plupart des restrictions sectorielles à l'investissement direct étranger.

Réduire encore les obstacles à la concurrence dans les services professionnels

Environ 50 professions et 100 métiers sont réglementés dans au moins une province. Cela limite les échanges interprovinciaux dans le secteur des services tout en entravant la mobilité géographique des travailleurs qualifiés.

Mesures prises : la mise en œuvre de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Alberta et la Colombie Britannique contribue à réduire les obstacles aux échanges intérieurs dans ces deux provinces, en particulier pour ce qui est des services professionnels. Cet accord encourage en outre l'État fédéral et certaines provinces (notamment le Québec et l'Ontario) à relancer leurs efforts pour la pleine mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, qui comporte l'engagement de supprimer tous ces obstacles dans toutes les provinces au plus tard en avril 2009.

Recommandations : continuer d'œuvrer à la pleine application de l'Accord sur le commerce intérieur dans le domaine de la mobilité des travailleurs. En outre, rechercher un nouvel accord pancanadien reprenant l'architecture de base de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre, qui pose le principe que toutes les mesures relèvent de son champ d'application, sauf exclusion explicite.

Autres grandes priorités

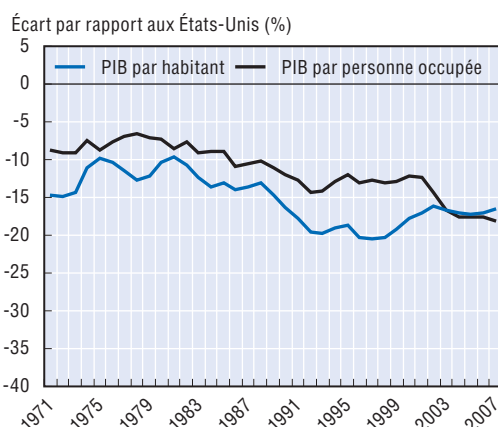
- **Assurance-emploi.** Réformer l'assurance-emploi en instaurant un système de « bonus-malus » pour les entreprises ou en réduisant l'accès à l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs temporaires, et éliminer les dispositions différenciées selon la région.
- **Système fiscal.** Réduire les éléments de non-neutralité de l'impôt sur les sociétés, notamment en supprimant les avantages fiscaux dont bénéficient les petites entreprises, et faire en sorte que l'impôt sur la consommation joue encore un plus grand rôle dans la fiscalité.

CANADA

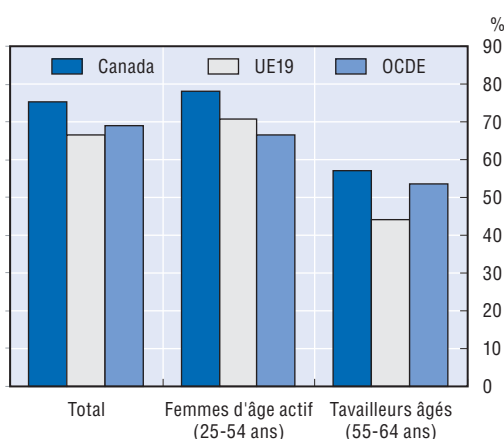
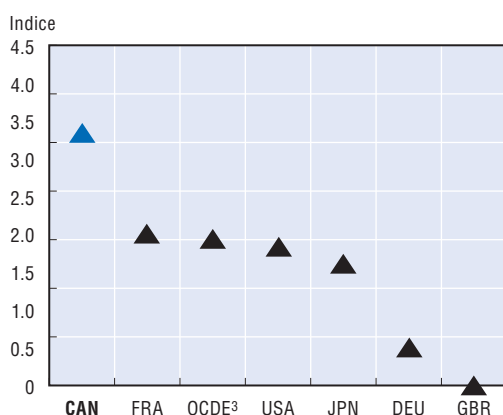
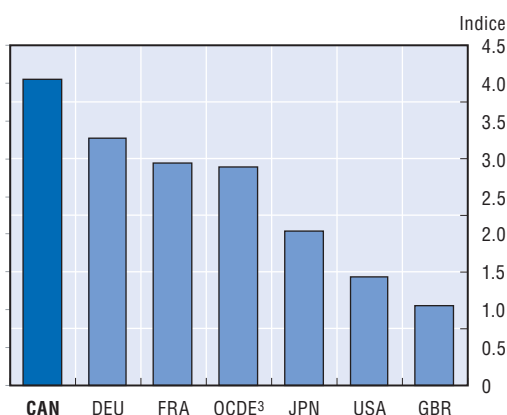
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance tendancielle, en pourcentage

	1997-2007	1997-2002	2002-2007
PIB par habitant	1.9	2.2	1.6
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.6	0.6	0.6
dont : Taux d'emploi	0.8	0.8	0.8
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.2	-0.2	-0.1
Productivité du travail	1.3	1.6	1.0
dont : Intensité capitalistique	0.8	0.9	0.8
Productivité multifactorielle	0.4	0.6	0.2

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2008/2, n° 84.A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité ont persisté ces dernières années¹

B. Les taux d'emploi sont relativement élevés, 2007

C. Les obstacles à la concurrence sont élevés dans le secteur de l'électricité, 2008²D. Les réglementations à l'entrée dans les services professionnels sont restrictives, 2008²

1. Écarts en pourcentage avec le PIB par habitant et par personne occupée des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. À l'exclusion de la Grèce, de l'Irlande et de la République slovaque.

Source : Graphique A : OCDE, *Base de données des comptes nationaux*; graphique B : OCDE, *Base de données des statistiques de la population active*; graphiques C et D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/533826616320>